

TRIATHLON DE LA MADELEINE

7^{ème} Édition : 20-21 Août 2021

RÈGLEMENT

Article 1 : Présentation de l'épreuve

A/ Le **Triathlon de la Madeleine** est une discipline sportive qui consiste à enchaîner seul ou en relais, 3 épreuves : la natation, le cyclisme et la course à pied.

Le **Triathlon de la Madeleine** est une épreuve officielle organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon et se déroule en conformité avec la réglementation sportive 2021 de la FFTRI.

B/ Ce triathlon est organisé par **Idée Alpe** sous l'égide de l'**Office du Tourisme de Saint-François-Longchamp**.

Article 2 : Conditions de participation aux épreuves et distances

COURSES ENFANTS

Départ : vendredi 20 Août à 17h30

Catégories :

- Benjamin-Minimes (nés en 2006-2009) : 150m de Natation + 900m de course à pied
- Pupilles (nés en 2010-2011) : 100m de Natation + 600m de course à pied
- Mini-poussins + poussins (nés en 2012-2015) : 50m de Natation + 300m de course à pied

TRIATHLON Distance M

Distances : 1300 m de natation / 53 km de vélo avec 2200m de D+ / 7 km de course à pied

Départ : samedi 21 Août à 13h

Catégories :

- Individuels : Juniors et plus / né en 2003 ou avant
- Relais : Cadets et plus / né en 2005 ou avant
 - 1 seule discipline pour les cadets 2004-2005 (natation, Vélo ou Course à pied)

Epreuve limitée à 350 participants (individuels ou relais)

TRIATHLON Distance S

Distances : 700 m de natation / 20 km de vélo avec 1200m de D+ / 5 km de course à pied

Départ : samedi 21 Août à 14h

Catégories :

- Individuels : Cadet et plus / né en 2005 ou avant
- Relais : Benjamin et plus / né en 2009 ou avant
 - 1 seule discipline pour les Benjamin/Minimes 2006 à 2009 (natation, Vélo ou Course à pied)

Epreuve limitée à 250 participants (individuels ou relais)

Parcours de Replis / Annulation / Modification

L'organisation peut prévoir en amont de l'épreuve des parcours de replis en cas d'intempéries notamment (orages, brouillards...) qui ne sont pas communiqués aux coureurs.

Attention, en cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempéries ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves ou disciplines, ou de modifier les parcours et d'activer ces parcours de replis peu avant ou en cours d'événement. Ceci est valable y compris après que le départ soit donné.

Balisage

Nos parcours sont balisés avec les éléments suivants :

- Bombe de traçage éphémère :
 - flèches aux changements de direction / 3 petits points pour rappel
- Panneaux « Vélo » sur la partie Vélo

Si vous évoluez sans voir aucun de ces éléments de balisage pendant plusieurs kilomètres, merci de faire ½ tour afin de retrouver le parcours ! Si vous êtes vraiment perdus, appelez le PC Sécurité.

D'autre part des signaleurs sont présents le long du parcours à certains points clés. Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux. N'oubliez pas qu'ils sont bénévoles !

Article 3 : Pièces justificatives

A/ Pour les titulaires d'une licence FFTri Compétition 2021 :

- pièce d'identité
- licence parfaitement lisible

B/ Dans tous les autres cas de figure :

- pièce d'identité
- Pass compétition dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur) (disponible sur place)
- un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition, ou du sport en compétition**, datant de **moins de 1 an** à la date de l'épreuve.
- autorisation parentale pour les mineurs

C/ Pour les équipes participants en RELAIS :

- la présentation d'une pièce d'identité pour chaque relayeur
- la présentation d'une licence compétition FFN pour la partie natation, FFC pour la partie cycliste et FFA pour la partie course à pied peut se substituer au certificat médical
- de même, un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive **en compétition** datant de moins de 1 an de la discipline du relayeur concerné (natation ou cyclisme ou course à pied) est accepté
- autorisation parentale pour les mineurs (disponible sur place)
- Pass compétition dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur) (disponible sur place)

Dans tous les cas de figure, en cas de non présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne sera effectué.

Afin d'accélérer le retrait des dossards, il est obligatoire de fournir en ligne votre justificatif médical (certificat médical ou licence) en amont de la manifestation, soit avant le 15 Août 2021 à 12h ! Aucune pièce justificative ne sera acceptée sur place et nous nous réservons le droit de ne pas distribuer le dossard si le dossier en ligne n'est pas complet avant le 15 Août 2021.

Pour ajouter votre pièce justificative en ligne après votre inscription, vous trouverez dans votre e-mail de confirmation d'inscription le lien menant à votre compte en ligne.

Articles 4 : Tarifs et modalités d'inscription

	1 ^{ère} tranche (Nb de dossards dispo)	2 ^{ème} tranche (Nb de dossards dispo)	3 ^{ème} tranche (Nb de dossards dispo)
Distance S-1200 Individuel / Licencié	30 € (50)	35 € (50)	40 € (restants)
Distance S-1200 Individuel / Non-Licencié	35 € (50)	40 € (50)	45 € (restants)
Distance S-1200 Relais	60 € (+ 2€ par relayeur non-licencié)		
Distance M-2200 Individuel / Licencié	45 € (100)	55 € (100)	60 € (restants)
Distance M-2200 Individuel / Non-Licencié	65 € (100)	75 € (100)	80 € (restants)
Distance M-2200 Relais	80 € (+ 2€ par relayeur non-licencié)		

Les tarifs « Non-licenciés » comprennent l'achat du Pass Compétition :

- 5 € par coureur individuel sur le triathlon distance S
- 20 € par coureur individuel sur le triathlon distance M
- 2 € par relayeur non-licencié au sein de chaque relais

Clôture des inscriptions sur internet le Jeudi 19 Août à 10h00

Votre inscription comprend :

- le dossard et la participation à la compétition
- les frais d'inscription
- le cadeau souvenir
- le chronométrage officiel par puce électronique
- les ravitaillements et animations disposés le long du parcours
- la sécurité et les secours
- le PASS compétition pour les non-licencié(e)s
- le rapatriement de vos affaires de natation à l'arrivée
- la consigne bagages

Attention, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet, y compris les objets de valeurs qui auront été remis à la consigne.

Les Inscriptions aux épreuves enfants « ANIMATHLON » sont totalement gratuites. Elles se feront uniquement sur place, le vendredi 20 août.

Article 5 : Pass Compétition

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est obligatoire de souscrire le **PASS COMPÉTITION** si vous n'êtes pas licencié « compétition » à la FFTRI, y compris les licenciés à une fédération étrangère. Le prix de ce PASS est fixé par la Fédération et la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Triathlon, il est gratuit pour les licenciés de 9 pays (voir liste sur notre plateforme d'inscriptions en ligne). Toutes les courses adultes et enfants sont concernées.

Tous les participants non-licenciés FFTRI devront remplir le document "PASS Compétition" (téléchargeable sur le site internet la semaine de l'épreuve, et disponible sur place) et le donner le jour du retrait des dossards pour participer à leur épreuve.

Pour les Courses Enfants, un PASS Loisir gratuit, doit être complété par tous les participants (licenciés FFTRI ou non)

Article 6 : Remboursement en cas de désistement ou d'annulation

En cas d'annulation de la part de l'organisation :

- A/ Annulation intervenant avant le 15 juillet 2021

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survenant **avant le 15 juillet 2021** en raison d'une cause extérieure qui n'est pas du ressort de l'organisation (pandémie, risques attentats, ...), l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **15% du tarif d'inscription**.

- B/ Annulation intervenant à partir du 15 juillet 2021

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survenant **à partir du 15 juillet 2021** en raison d'une cause extérieure qui n'est pas du ressort de l'organisation (pandémie, risques attentats, ...), l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **25% du tarif d'inscription**.

En cas d'annulation de la part d'un concurrent :

- A/ Annulation intervenant avant le 15 juillet 2021

En cas d'annulation de la participation d'un concurrent survenant **avant le 15 juillet 2021**, l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **15% du tarif d'inscription**.

- B/ Annulation intervenant à partir du 15 juillet 2021

En cas d'annulation de la part d'un concurrent survenant **à partir du 15 juillet 2021**, un remboursement partiel ne sera possible que sur présentation d'un justificatif médical de l'annulation, et l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **25% du tarif d'inscription**.

Toute demande de remboursement devra impérativement être faite au plus tard la veille de l'épreuve, date de l'e-mail ou cachet de la poste faisant foi, et contenir tous les justificatifs adéquats :

- inscriptions@idee-alpe.fr
- Idée Alpe – 21 rue du Béal – 38 400 Saint-Martin-d'Hères

Article 7 : Retrait de dossard

Les dossards sont à retirer sur présentation des documents nécessaires (cf. article 3 du règlement) à l'Office du Tourisme de Saint-François-Longchamp, aux horaires suivants :

- le vendredi 20 août, de 16h à 19h
- le samedi 21 août, de 9h30 à 12h

Article 8 : Dossard et numéro de dossard

Pour les épreuves de Cyclisme et de Course à Pied, le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire et doit être entièrement visible, et correctement attaché par 3 points d'attache. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation. Le dossard ne doit être ni plié, ni coupé.

- **pour l'épreuve de Cyclisme, le dossard doit être visible à l'arrière**
- **pour l'épreuve de Course à Pied le dossard doit être visible à l'avant**

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 9 : Triathlon en relais

Ces 2 épreuves triathlon Distance S et Distance M sont ouvertes aux relais type B (chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais), en équipes de 2 ou 3 personnes.

Pour les relais à 2 personnes (relayeur A et relayeur B), toutes les combinaisons sont possibles :

- AAB / ABA / ABB

Les règles de course sont identiques à la course individuelle.

Chacun des athlètes composant l'équipe effectue son relais avant de passer le relais à l'équipier suivant, les relais se passent à votre place dans le parc à vélo.

Article 10 : Briefings

Le briefing est obligatoire et sera effectué sur le site de départ :

- à 12h45 pour le Triathlon Distance M
- à 13h45 pour le Triathlon Distance S

Article 11 : Ravitaillements

Chaque parcours sera ponctué de points de ravitaillements et de points d'eau :

Ravitaillements	Distance M	Distance S
Sortie Natation	Point d'eau	Point d'eau
Col du Chaussy	Ravito complet	/
Notre-Dame-du-Cruet	Point d'eau	Point d'eau
Montgellafrey	Point d'eau	Point d'eau
Départ Course à Pied Départ de Chaque boucle	Ravito complet	Ravito complet

Tous les parcours disposent en plus d'un ravitaillement à l'arrivée.

Gobelets :

Dans le but évident de réduire l'utilisation de matériel à usage unique, ainsi que la quantité de déchets, et dans le cadre des mesures sanitaires prises dans le contexte d'épidémie de Covid_19, **chaque participant devra disposer de son propre gobelet réutilisable.**

Aucun gobelet ne sera mis à disposition sur les points de ravitaillement.

Des gobelets réutilisables souples (pliables, qui tiennent dans une poche) seront en vente pour 2€ sur le retrait des dossards.

Article 12 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce électronique. Tous les inscrits se verront remettre dans leur enveloppe dossard une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ.

La puce ou système équivalent sera récupéré par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non-rendue sera facturée 15€ par l'organisation.

A noter que pour les relais, la puce fait office de témoin de passage de relais.

Article 13 : Barrières Horaires

Sur le **Triathlon distance M-2200**, une **barrière horaire** est mise en place à **18h30** à la **2^e transition** (Vélo => Course à Pied). Tous les coureurs n'ayant pas terminé le parcours vélo à cette heure-là **seront mis hors course et ne pourront pas s'élancer sur le parcours course à pied.**

Article 14 : Pénalités

Le règlement de la FFTri s'applique dans son intégralité, y compris les sanctions prévues en cas de non-respect de celui-ci :

- **Carton jaune** → Stop & Go pour mise en conformité
- **Carton bleu** (faute de drafting) → temps d'attente obligatoire dans une zone de Pénalité située à l'entrée de la Zone de 2^{ème} Transition :
 - Attente avec vélo à la main
 - Triathlon Distance M : 2 minutes de pénalité
 - Triathlon Distance S : 1 minute de pénalité
- **2 Cartons bleus** → coureur disqualifié
- **Carton rouge** → coureur disqualifié

Article 15 : Récompenses

Des trophées et lots seront remis aux **hommes et femmes** des catégories suivantes, respectivement sur les épreuves Distance S et Distance M :

- **Scratch** : 1^{er}, 2^e et 3^e
- **Cadets** : 1^{er}, 2^e et 3^e (sur le Triathlon Distance S uniquement)
- **Juniors** : 1^{er}, 2^e et 3^e
- **Masters** : 1^{er}, 2^e et 3^e
- **Meilleur Grimpeur** : 1^{er}
- **Relais** : 1^{er} (Hommes, femmes et mixtes)

A noter :

- *il n'y aura pas de cumul de prix possible*
- *seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses*

Classement des meilleurs grimpeurs :

- Sur le Triathlon Distance S, seront déclarés meilleurs grimpeurs le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme à atteindre le sommet de la montée de Montgellafrey (entrée du Parc à Vélo)
- Sur le Triathlon Distance M, sur le modèle du Tour de France des points seront attribués au passage des 2 sommets d'ascensions :
 - Col du Chaussy
 - Sommet de la montée de Montgellafrey (entrée du Parc à Vélo)
 - Les points attribués au passage au sommet seront les suivants :
 - 1^e : 10 pts / 2^e : 5 pts / 3^e : 3 pts
 - Seront déclarés meilleurs grimpeurs le concurrent homme et femme cumulant le plus de points
 - En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs coureurs, le concurrent ayant le meilleur classement au sommet de la montée de Montgellafrey (entrée du Parc à Vélo) sera déclaré vainqueur du classement du meilleur grimpeur
- Les Relais ne sont pas éligibles au classement du meilleur grimpeur

Article 16 : Sécurité

La sécurité routière sera assurée par le comité d'organisation avec le soutien de la Gendarmerie Nationale, des Polices Municipales, d'associations de motards et de signaleurs. Les concurrents doivent se soumettre aux consignes de l'ensemble de ces personnes sous peine de mise hors course.

La responsabilité médicale sera assurée par 2 médecins et une association de secouristes agréée. **Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.**

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve ne sera pas classé, le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident ou complication.

Article 17 : Mesures diverses

Masque (Covid) :

Le port du masque sera obligatoire en plusieurs moments clés de votre passage sur le Triathlon de la Madeleine : retrait des dossards, ravitaillement d'arrivée... Il est donc obligatoire de l'avoir toujours disponible

Natation :

Pour l'épreuve de natation le port d'un bonnet de bain est obligatoire. Cependant la numérotation de ce bonnet n'est plus obligatoire depuis 2020.

Tous les concurrents doivent donc se munir de leur propre bonnet de natation.

Cyclisme :

Le port d'un casque de vélo homologué est obligatoire sur la partie cycliste.

Des signaleurs seront présents sur différents points (carrefours, traversées de routes...). Leur mission est de vous indiquer le parcours et non d'arrêter les automobilistes afin de vous faire passer prioritairement à un stop ou à un feu. Merci de les respecter et de faire attention à vous.

Cette épreuve ne bénéficie pas d'un usage privatif de la route, la circulation ne sera donc pas fermée sur le parcours cycliste : il est impératif de respecter le Code de la Route !

Il est interdit pour tout véhicule ne faisant pas partie de l'organisation de suivre un concurrent lors du parcours vélo, sous peine de mise hors course du concurrent.

La circulation sera coupée dans ces 2 secteurs :

- dans les 2 sens sur la route communale **entre le chef-lieu de Montgellafrey (Ravito mi-parcours de la dernière ascension vélo) et l'arrivée des parcours vélo sur la station de Saint-François-Longchamp 1650** (secteur Balnéo) : l'accès à la station Saint-François-Longchamp sera donc impossible par la route empruntée par le parcours vélo, et devra se faire par la D213
- dans les 2 sens, la route communale de Montaimont sera fermée **entre le Col du Chaussy et le hameau de Bonvillard à Montaimont**. Il sera donc impossible pour les accompagnateurs de suivre les concurrents par la route des lacets de Montvernier et du Col du Chaussy

Il sera indispensable pour les voitures suiveuses d'emprunter la route principale du Col de la Madeleine (D213) pour se rendre à Saint-François-Longchamp

L'organisation n'est en aucun cas responsable du matériel dans le PàV, en cas de perte ou vol.

Soyez prudents notamment avec vos compteurs GPS qui – sur de nombreux triathlons – font régulièrement l'objet de vol : installez-les au moment d'attaquer le parcours vélo lors de la 1^{ère} transition, et cachez-les ou rangez-les dès la 2^{ème} transition.

Article 18 : Assurances

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident :

Il appartient aux licenciés de vérifier auprès de leur fédération s'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent en participant à cette épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire un contrat qui les couvre en cas de dommages corporels.

Dommage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants. Notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

L'organisation ne peut en aucun être tenue de responsable en cas de vol ou de perte d'objets, et notamment de ceux qui auront été remis à la consigne bagages.

Article 19 : Protection des données

Conformément à la « loi informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

Article 20 : Cession du droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 21 : Mesures prises dans le contexte de l'épidémie de COVID-19

L'épidémie de COVID-19 en cours depuis le début de l'année 2020 nous pousse bien entendu à prendre certaines mesures pour garantir que les gestes barrières seront bien respectés tout au long de votre expérience à nos côtés sur le Triathlon de la Madeleine.

Ces mesures sont détaillées dans un document synthétique qui sera disponible en téléchargement sur notre site Internet quelques jours avant l'épreuve. Nous avons – en collaboration avec certains de nos confrères – pris les mesures qui nous paraissaient nécessaires, logiques et applicables, tout en tentant de ne pas trahir l'esprit festif de notre manifestation, ni rendre la vie impossible à nos bénévoles. Exemples :

- Retrait des Dossards : dossier complet en ligne en amont de l'épreuve, port du masque obligatoire, accès autorisé aux coureurs uniquement, sens de circulation ...
- Ravitaillements : gobelet personnel obligatoire, interdiction de se servir ...

Le respect de ces consignes sanitaires liées au contexte particulier de cette épidémie est bien entendu obligatoire, tout manquement pourra être sanctionné par une non remise du dossard ou une mise hors course. Ces règles sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

➔ Il est donc obligatoire d'être en possession d'un masque à chaque instant.

Article 22 : Acceptation du règlement

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement.
Merci d'avoir choisi notre épreuve, et bonne course !

